



L'Agent Comptable

Décision n° AC 2018 001 portant délégation de signature de l'Agent Comptable

Vu l'Arrêté du 26 février 2016 portant nomination de l'Agent comptable de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances,

Vu l'article 16 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP)

L'Agent Comptable,

Décide

Article 1

Désignation de mandataires généraux à :

Madame **Sylvie BUSBOC**, responsable de la qualité comptable et du contrôle interne de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ci-après « l'ANCV »), à l'effet de d'effectuer toutes opérations, au nom de l'agent comptable, dans la limite de ses attributions et dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement ;

Monsieur **Patrick DORNADIC**, chef du service émission et remboursement du Chèque-Vacances de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (« ci-après l'ANCV »), à l'effet de d'effectuer toutes opérations, au nom de l'agent comptable, dans la limite de ses attributions et dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement ;

Madame **Fatima HANAFI**, chef du service facturier de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ci-après « l'ANCV ») à l'effet d'effectuer toutes opérations, au nom de l'agent comptable, dans la limite de ses attributions et dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement ;

Monsieur **Mohamed BAUCHE**, adjoint à la responsable de la qualité comptable du Chèque-Vacances de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances («ci-après l'ANCV»), à l'effet d'effectuer toutes opérations, au nom de l'agent comptable, dans la



Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

Siège Social : 36, Boulevard Henri Bergson - CS 50159 - 95201 Sarcelles Cedex

www.ancv.com ou **0 969 320 616** Service gratuit
prix appel

Établissement public industriel et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - N° TVA Intracommunautaire FR 06 326 817 442

N° d'immatriculation au registre des opérateurs de voyage et de séjours : IM095130003

Garantie financière : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT, 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris

Assurance RCP : HISCOX, 19 rue Louis Le Grand, 75002 Paris



limite de ses attributions et dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement ;

Madame **Octavie NDONGALA**, collaboratrice au service facturier du Chèque-Vacances de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances («ci-après l'ANCV»), à l'effet d'effectuer toutes opérations, au nom de l'agent comptable, dans la limite de ses attributions et dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement.

Article 2

Désignation de mandataires spéciaux est donnée à :

Monsieur **Cyril SEJOURNE**, à l'effet de signer, au nom de l'agent comptable toutes correspondances, dans la limite de ses attributions et dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement ;

Madame **Anne SAXEMARD**, à l'effet de signer, au nom de l'agent comptable, dans la limite de ses attributions et dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement ;

Madame **Lydia AOUIDEF**, à l'effet de signer, au nom de l'agent comptable, dans la limite de ses attributions et dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement ;

Madame **Barbara REVEILLE**, à l'effet de signer, au nom de l'agent comptable, dans la limite de ses attributions et dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement

Monsieur **Mohamed HAOUAT**, à l'effet de signer, au nom de l'agent comptable toutes correspondances, dans la limite de ses attributions et dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement.

Madame **Sultane KARAMAN**, à l'effet de signer, au nom de l'agent comptable toutes correspondances, dans la limite de ses attributions et dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement.

Madame **Marie BASSIN**, à l'effet de signer, au nom de l'agent comptable toutes correspondances, dans la limite de ses attributions et dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement.

Madame **Michelle ESSI-MAIN**, à l'effet de signer, au nom de l'agent comptable toutes correspondances, dans la limite de ses attributions et dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement.

Madame **Stéphanie MESTIVIER**, à l'effet de signer, au nom de l'agent comptable, toutes correspondances, dans la limite de ses attributions et dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement.



(*) Le terme « correspondances » s'entend dans le sens qui y est employé exclusion faite de tout courrier à l'attention des représentants des pouvoirs publics autres que les services fiscaux.

Article 3

La présente décision est soumise à publicité. Elle sera mise en ligne sur le site Internet de l'ANCV www.ancv.com.

Fait à Sarcelles, le 29 août 2018

Certifié exact à Sarcelles, le 29 août 2018 par le délégant et le 29 août 2018 par les délégataires.

SIGNE :

Yannick BADOR, L'Agent Comptable,
Sylvie BUSBOC,
Patrick DORNADIC,
Fatima HANAFI,
Mohamed BAOUICHE,
Monsieur Cyril SEJOURNE,
Madame Anne SAXEMARD,
Madame Lydia AOUIDEF,
Madame Barbara REVEILLE,
Monsieur Mohamed HAOUAT,
Madame Sultane KARAMAN,
Madame Marie BASSIN,
Madame Michelle ESSI-MAIN,
Madame Stéphanie MESTIVIER.